

## Mise en place d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains

### Contexte

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) fédère 15 communes pour près de 55 500 habitants. Elle se situe à 25 kilomètres de Paris, au sein de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée. Ces vingt dernières années, l'urbanisation a beaucoup progressé au détriment des espaces ruraux et naturels. Elle occupe aujourd'hui presque 30% du territoire. Afin d'assurer une protection de ses espaces naturels, agricoles et forestiers, représentant au total 73% de la surface du territoire, la CAMG a déjà institué des périmètres de protection de type Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) et Espaces naturels sensibles (ENS) en partenariat avec l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France (AEV) et le Conseil général de Seine et Marne. Ces périmètres ne couvrent cependant qu'une partie des espaces ouverts du territoire et ne sont pas opposables. Les espaces agricoles sont encore aujourd'hui trop souvent perçus comme des réserves foncières et les outils actuels n'empêchent pas les prélèvements de surfaces pour des opérations d'aménagement.



Crédit photo : CAMG

### Objectifs visés

La loi Développement des Territoires Ruraux de 2005 a créé le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP). Relevant de la compétence des Conseil généraux, les objectifs de cet outil sont les suivants : la maîtrise du développement urbain, la pérennisation de l'agriculture et la protection des espaces naturels. Reposant sur une vision globale des « espaces ouverts » (espaces naturels, forestiers et agricoles) le PPEANP est un véritable projet de territoire à moyen et long terme (10-20 ans). C'est un moyen de protection renforcée par rapport aux seuls classements des terrains en zone A et N dans les Plans locaux d'urbanisme.

**Thème** : *Gestion de l'espace*

**Sous-thèmes** :  
*Périurbain/villes campagne, Protection de l'environnement*

### Mots-Clés

PPEANP, Périmètre de protection des espaces naturels et périurbains, espaces agricoles

**Pays/Région/Dépt/ Intercommunalité / Territoire constitué**  
France/Île-de-France/Seine-et-Marne/CA Marne-et-Gondoire

### Type de bénéficiaire

EPCI

### Coût du projet

- Montant total :
- Fonds européens en % du total :
- Autres sources de financement :

### Programme/axe / mesure

*(le cas échéant)*

### Dates du projet

Date de début : 2010

Date de fin *(prévisionnelle)* : 2012

Il s'accompagne d'un programme d'actions portant sur la gestion forestière, la préservation/valorisation des espaces naturels et des paysages et des orientations destinées à favoriser l'exploitation agricole.

### Présentation résumée

La CAMG, l'AEV et le Conseil général de Seine et Marne ont entamé UNE réflexion sur la mise en place d'un PPEANP dès 2006. Une convention tripartite a été signée en 2010 entre les trois partenaires en vue de formaliser les relations et les missions de chacune des parties dans la mise en œuvre de ce projet. Destinée à révéler le fonctionnement, les forces et les faiblesses des espaces ouverts sur le territoire, la phase de diagnostic a duré 6 mois durant lesquels un prestataire extérieur a réalisé une étude très concrète reposant sur l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts, une méthodologie spécifique développée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France et la Direction Régionale et interdépartementale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.

La Communauté d'Agglomération travaille actuellement sur l'élaboration du périmètre et des orientations du programme d'actions. Le périmètre définitif ainsi que les grandes orientations du programme d'actions sont proposées aux comités techniques et de pilotage et aux agriculteurs en septembre 2011. Le périmètre doit être validé et devenir opposable mi 2012 après enquête publique, le programme d'actions détaillé est attendu début 2013.

Le PPEANP doit englober une grande partie des « espaces ouverts » classés N et A au PLU soit près de 3700 hectares. A l'échelle du territoire communautaire se sont pas moins de 44 agriculteurs qui sont concernés.

### Résultats

Pour l'instant l'analyse du territoire a permis de développer une compréhension très fine du fonctionnement économique, environnemental et social des espaces naturels, agricoles et forestiers. A partir de ce diagnostic, des premiers enjeux et pistes d'actions ont été dégagées tel que l'amélioration paysagère des fronts urbains, la préservation des continuités écologiques ou encore la valorisation du bâti agricole ancien.

### Points d'intérêts

La CAMG est la première collectivité d'Île-de-France à élaborer un PPEANP. Ce nouvel outil offre le double avantage de garantir une pérennité des espaces ouverts tout en élaborant des actions de mise en valeur et de soutien de ces espaces. Le PPEANP est particulièrement approprié aux problématiques franciliennes.

### Enseignements

La maîtrise de l'étalement urbain passe par un renforcement de la durabilité des espaces ouverts. Dans l'optique d'une ville plus durable, Il semble également important d'accroître les interactions entre l'urbain et le rural. Par ailleurs, ce nouvel outil de protection et de mise en valeur permet de préciser et d'appliquer les grandes orientations d'aménagement établies dans le cadre du SCOT actuellement en cours d'élaboration.

#### ***Pour en savoir plus :***

#### **Personne à contacter:**

Magali Berton

Structure / organisation : Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

Langue du contact : française

Parlées : français

Ecrites : français

Téléphone : 01 60 35 43 55

E-mail : [magali.berton@marneetgondoire.fr](mailto:magali.berton@marneetgondoire.fr)

#### **Rédacteur de la fiche :**

Bergerie Nationale de  
Rambouillet

**Date de rédaction :**  
19/07/2011

**Dernière mise à jour :**  
19/07/2011